

Motion

Pour la construction de crèche(s) modulaire(s) et provisoire(s) à Chêne-Bougeries

Vu l'art 32 du règlement du Conseil municipal de juillet 2017

Sur proposition des groupes Alternatives pour Chêne-Bougeries et des Verts de Chêne-Bougeries,

Le Conseil municipal de la Ville de Chêne-Bougeries mandate le Conseil administratif de mettre en œuvre dans les délais impartis, un projet de crèche(s) modulaire(s) afin de répondre aux 137 dossiers en attente en septembre 2020.

Exposé des motifs

Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseiller-ère-s municipaux-ales,

Il existe aujourd'hui à Chêne-Bougeries un jardin d'enfants, « Le Petit Manège » (**28** places le matin et **22** l'après-midi) ainsi que 3 crèches, ces dernières offrant au total **125** places, réparties à ce jour comme suit :

- « La Maternelle » (54 places dont **25** réservées pour Chêne-Bougeries) gérée par la Ville de Genève ;
- « Le Nouveau Prieuré » (**63** places) ;
- « Jean-Jacques Rigaud » (**36** places) ;

En tout, pour cette année, cela représente 211 enfants qui fréquentent ces crèches; ceci s'explique par le fait que tous les abonnements ne sont pas à 100%, ce qui permet ainsi de placer plus d'enfants.

Chaque année, il manque un nombre important de places de crèches (**137 à la rentrée 2020**) et la situation n'est pas près de s'améliorer en raison des projets de constructions de logement sur la commune avec l'arrivée de nouvelles familles.

Pour obtenir une place de crèche, il y a en moyenne un temps d'attente de 1 an et demi à 2 ans, sachant que les futurs parents doivent inscrire leur bébé à venir au 4^{ème} mois de la grossesse déjà, pour espérer une place le plus vite possible.

Selon la politique de la commune de Chêne-Bougeries, l'attribution d'une place se fait par ordre chronologique.

Le projet avorté de la Paumière et celui en attente à Challendin (**52 à 60** places) nécessitent impérativement, et aussi rapidement que possible, d'augmenter les places de crèche afin de répondre aux nombreux dossiers en attente et aussi d'anticiper la forte demande des parents.

Par ailleurs, il existe aujourd'hui sur notre commune des parcelles inoccupées, en attente de projets durables, qui pourraient facilement être utilisées.

La construction de crèche(s) modulaire(s) et provisoire(s) sur ces parcelles inoccupées serait un investissement, permettant de combler un manque, tout en restant une dépense compatible avec l'état actuel des finances de la Commune.

L'équipe éducative qui serait engagée pour ce(s) projet(s) pourrait sans difficulté poursuivre son activité dès l'ouverture de la future crèche de Challendin permettant ainsi d'offrir des places de travail stables.

A ce titre, le projet pédagogique bilingue de Challendin pourrait déjà être mis sur pied dans le cadre de crèche(s) modulaire(s).

Le concept de crèche modulaire « Little Green House » a été présenté en commission Petite enfance, jeunesse et écoles lors de la séance du 7 octobre 2020. Le nombre de places à plein temps peut varier de 44 places comme à Versoix jusqu'à 167 places comme à Morges. L'idéal serait une structure pour environ 50 enfants.

Le modèle pédagogique propose une approche multilinguistique ainsi que des activités quotidiennes à l'extérieur pour les petits dès l'âge de 2 ans.

L'entreprise Erne Holzbau est responsable des infrastructures en préfabriqué qui s'assemblent rapidement.

Entre la signature du contrat et le moment de remise des clés le délai est de 9 mois.

D'autres concepts de crèches modulaires et démontables existent comme celui de Paris, dans le jardin du Luxembourg. Il s'agit d'un bâtiment itinérant, conçu par Mirco Tardio et Caroline Djuric. Il est démontable sans laisser de traces. Ses fondations sur micropieux portent peu atteinte au sol. Ce type de bâtiment peut être édifié en 4 mois environ.

Pour conclure, sur proposition de Alternatives pour Chêne-Bougeries et des Verts de Chêne-Bougeries, le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries, demande au Conseil administratif de :

- Mettre en œuvre la politique de la commune pour développer l'offre de garde de jour d'enfants sur son territoire.
- Etre un acteur du développement de l'offre de garde de jour d'enfants sur son territoire, notamment en développant des crèches modulaires provisoires sur ses parcelles disponibles.

Les élu-e-s de la commune de Chêne-Bougeries honorent ainsi leurs promesses électorales, notamment celles d'offrir des nouvelles places de crèche.

En vous remerciant par avance, nous vous prions, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseiller-ères-s municipaux-ales, de réserver un bon accueil à cette motion.

Pour les groupes Alternatives pour Chêne-Bougeries et les Verts de Chêne-Bougeries

Céline Pillonel

Catherine Armand

Tina Bisanti

Hélène Wyss

Dominique Messerli

Sébastien Empeyta